

La réforme des retraites, prévue dans le programme du président Macron, passe par la mise en place d'un régime unique fondé sur un système de comptes dits « notionnels ». Un dispositif proche de la retraite par points mais dont les contours restent à définir. //

Un régime de comptes « notionnels » pour réformer le système de retraites ?



Serge Lavagna
Secrétaire national protection sociale CFE CGC.

Un haut-commissaire a été nommé pour préparer la réforme systémique des retraites. Les contours comme les modalités de fonctionnement de cette réforme demeurent flous. Un régime universel est annoncé, pouvant se concevoir aussi bien comme un régime unique que comme la coexistence de régimes dans lesquels les modes d'acquisition des droits et de calcul des pensions seraient uniformisés. De la même manière, un régime par points est évoqué, mais il est aussi fait référence à un régime en comptes notionnels. Si l'architecture du système proposé ne semble pas encore figée, les objectifs poursuivis sont plus clairs. Le constat est fait que le système actuel, constitué de nombreux régimes de base et complémentaires appliquant une grande diversité de règles, apparaîtrait inéquitable, opaque et peu adapté à la mobilité des salariés. La réforme aurait donc pour but d'établir un système lisible et équitable. Un fil conducteur est défini : « Pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous. » Si le choix entre points et comptes notionnels ne semble pas tranché, les deux systèmes ont en commun d'établir un lien

“ Le système futur signera-t-il la fin du paritarisme pour consacrer l'étatisation de la protection sociale ? ”

CE QU'IL FAUT RETENIR

// **Variante du régime à points**, le système notionnel existe déjà en Suède et en Italie. Dans ce dispositif, la personne accumule un capital sur un compte virtuel (d'où le terme « notionnel ») en fonction de ses cotisations. Ce capital, revalorisé chaque année, est converti en pension mensuelle lors du départ à la retraite.

// **Le montant de la rente** dépend de l'âge de départ à la retraite, du nombre d'années, et de l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ. Ces facteurs déterminent

le coefficient de conversion, lequel appliqué au capital virtuel permet de calculer le montant de l'annuité.

// **Le montant des retraites**, non garanti, dépend de la valeur du coefficient de conversion. Ce facteur incite d'ailleurs à retarder son départ à la retraite pour bénéficier d'une pension plus élevée.

// **Un compte unique par personne** est censé simplifier les calculs des retraites des polypensionnés et favoriser la mobilité professionnelle.

étroit entre cotisations versées et pensions perçues. Toutefois, la mise en œuvre d'un principe simple ne peut faire abstraction de l'existant. Le régime des salariés s'est construit autour d'une retraite de base redistributive pilotée par l'État et d'une retraite complémentaire contributive pilotée par les partenaires sociaux. Le système futur signera-t-il la fin du paritarisme pour consacrer l'étatisation totale de la protection sociale ? S'agissant du régime des fonctionnaires, son intégration dans un régime par points ou en comptes notionnels n'impacterait guère la pension moyenne, mais certaines catégories verraient leur pension fortement affectée par le changement de règles : à la hausse pour celles à taux de prime élevé, à la baisse pour celles dont le niveau de prime est faible. Ces quelques exemples ne visent pas à justifier le statu quo. Mais la difficulté d'une réforme systémique n'est pas tant de concevoir le régime futur que de savoir y intégrer les régimes d'aujourd'hui. Une vision ne vaut que si elle pense en même temps le chemin praticable permettant de la mettre en œuvre. ♦



Françoise Kleinbauer
Présidente de France Retraite.

Notre système de retraite est confronté à deux défis: s'adapter au monde du travail actuel et intégrer nos nouveaux modes de vie. En quoi les comptes notionnels pourraient-ils se révéler un recours précieux pour les relever? Aujourd'hui, un retraité sur deux est polypensionné. Selon sa trajectoire de carrière

“ Il y aurait un parfait équilibre entre ce que chacun aura versé et ce qu'il recevra.”

et les accidents qui l'auront jalonnée, les conditions de son départ en retraite – date et montant – vont différer. Les comptes notionnels, s'ils s'appliquent à tous, pourraient assurer la neutralité du parcours professionnel. Les cotisations, transformées au fil de l'eau en capital virtuel, seraient converties en pension de retraite au jour « choisi » du départ, en fonction de l'espérance de vie de la génération du bénéficiaire. Il y aurait un parfait équilibre entre ce que chacun aura versé et ce qu'il recevra, selon le principe d'équité attendu. Reste qu'au-delà de cet équilibre mathématique, si les choix de départ en retraite restent comme aujourd'hui pour partie contraints (40% seulement des seniors sont en activité à cette date), la souplesse accordée aux choix individuels n'est qu'apparente. Chacun de nous aura-t-il en main les informations utiles pour décider en toute connaissance du moment qui lui convient? Nos régimes accordent des droits non contributifs: trimestres de bonification pour mères de famille, réversion... Si le maintien de ces avantages est indiscutable, ils pourraient être repensés en tenant compte de la réalité de nos modes de vie (familles recomposées/aidant familial...). Un moyen de résorber enfin l'écart de 40% entre les retraites des hommes et celles des femmes? Les comptes notionnels n'apporteraient pas en soi une réponse mais sécuriseraient ces droits par l'affectation définitive de capitaux virtuels qui s'additionneraient au compte du bénéficiaire. Mais surtout, réformer la retraite ne se limite pas à rechercher un équilibre financier: c'est aussi un projet sociétal, qui impose confiance et communication transparente pour que la mutation soit acceptée et que la transition puisse s'effectuer sur une période raisonnable de moins de dix ans. Il impacte directement l'entreprise: « GPEC senior » et « gestion des fins de carrière » ont donc encore de beaux jours devant elles! ♦

EN CHIFFRES

49%
des retraités du régime général sont polypensionnés c'est-à-dire qu'ils perçoivent plusieurs pensions de base parce qu'ils ont cotisé à plusieurs régimes.

Source : Cnav

39%
c'est l'écart entre le montant des pensions perçues par les femmes (1050 euros brut par mois) et les hommes (1730 euros brut)

Source : Drees



Frédéric Sève
Secrétaire national de la CFDT.

Le système de retraite français est un élément fondamental de notre pacte social, qui permet aujourd'hui d'assurer aux retraités un niveau de vie équivalent en moyenne à celui des actifs, alors même que l'espérance de vie à la retraite s'est considérablement accrue. Cette réussite globale masque toutefois de profondes inégalités entre retraités. Fruit de l'histoire sociale et économique, notre système s'avère de plus en plus inadapté aux parcours professionnels d'aujourd'hui. Depuis plus de vingt ans, les réformes techniques ou paramétriques se sont succédé pour garantir l'équilibre financier du système, face à l'allongement de l'espérance de vie et au « papy-boom ». Ces réformes ont porté leurs fruits, mais elles ont atteint leurs limites. Le système s'est complexifié et est devenu incompréhensible, d'où la perte de confiance des assurés, notamment des plus jeunes, envers leurs régimes de retraite. La CFDT milite pour une réforme systémique des retraites, avec

“ Le système de comptes notionnels ne pénalise pas les mobilités professionnelles.”

l'exigence d'une juste répartition des efforts et d'une attention aux plus fragiles, vers plus de justice sociale. Elle s'est positionnée clairement sur la primauté de la durée de cotisation sur l'âge de départ, pour un financement distinct entre volets contributif et solidarité. Elle a notamment obtenu le dispositif des carrières longues et le compte pénibilité. Le modèle des comptes notionnels, tout comme le système par points, est l'une des options de transformation de notre système. Pour la CFDT, un tel mécanisme présente plusieurs avantages. Il permet à l'assuré de suivre l'accumulation de ses droits à la retraite, il clarifie les flux de redistribution à l'intérieur du système de retraite, et il assure une parfaite transférabilité des droits acquis d'une profession à l'autre et donc ne pénalise pas les mobilités professionnelles. Mais il est primordial, en amont, de clarifier les objectifs sociaux que l'on se donne. C'est pourquoi la CFDT a toujours indiqué qu'un débat national était le préalable indispensable à toute transformation structurelle, pour en faire comprendre et partager les enjeux. La CFDT souhaite que toute nouvelle réforme consolide ses valeurs fondamentales de répartition, de contributivité et de solidarité, et soit porteuse de progrès social envers les plus fragiles. ♦